

**Aide aux entreprises suite à la tempête de
verglas :**
**Formulaire de demande pour les petites
entreprises, les petites exploitations
agricoles et les organismes sans but lucratif**

A. Admissibilité générale au programme

Ce formulaire de demande est destiné aux petites entreprises, aux petites exploitations agricoles et aux organismes sans but lucratif admissibles situés dans la région touchée, afin de demander de l'aide dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises suite à la tempête de verglas (AETV), pour les coûts admissibles liés à la tempête de verglas qui a commencé le 28 mars 2025.

Date limite de dépôt des demandes : 31 octobre 2025

B. Instructions

1. Lisez les **lignes directrices du programme** pour voir si vous y êtes admissible.
2. Remplissez la demande au complet (assurez-vous de remplir la section C. « Déclaration » ci-dessous).
3. Utilisez la liste de vérification de la documentation exigée à la fin du présent formulaire pour vous assurer de n'avoir rien oublié.
4. Soumettez votre formulaire de demande et les documents à l'appui par courriel à : DisasterAssistance@Ontario.ca ou par la poste à : **Programme d'aide aux entreprises suite à la tempête de verglas, C.P. 73038, Bureau de poste Wood Street, Toronto ON M4Y 1X4.**
5. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à DisasterAssistance@Ontario.ca.

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires.

C. Déclaration du demandeur*

Nom de famille	Prénom	Date (aaaa/mm/jj)
----------------	--------	-------------------

J'ai lu la déclaration ci-après et je souhaite poursuivre la présentation de cette demande.

En cochant ci-dessus et en y tapant ou signant mon nom, puis en présentant ce formulaire de demande, je déclare que toute l'information que je fournis est, au mieux de ma connaissance, vraie et exacte. J'autorise le ministère des Affaires municipales et du Logement (« le ministère ») à recueillir des renseignements, y compris des renseignements personnels, auprès de qui que ce soit aux fins du traitement de cette demande et de l'administration du Programme d'aide aux entreprises suite à la tempête de verglas. J'autorise qui que ce soit, y compris ma compagnie d'assurance, à communiquer les renseignements pertinents au ministère et aux administrateurs du programme du ministère. Je déclare que je ne demande aucune assistance pour les dépenses couvertes par un autre organisme ou une autre source (à l'exclusion de ma compagnie d'assurance). Je dispose de l'autorisation nécessaire pour présenter une demande au nom de la petite entreprise ou exploitation agricole (à titre de propriétaire ou de mandataire autorisé par le propriétaire de la petite entreprise ou exploitation agricole), ou de l'organisme sans but lucratif, selon le cas.

Je reconnais que toutes les demandes sont sujettes à vérification. À cette fin, j'accepte donc de conserver les documents originaux pendant sept ans à compter de la date de la présente demande. Si une quelconque partie de cette demande ou de la documentation soumise dans le cadre de cette demande se trouve être basée sur des renseignements faux ou trompeurs, le ministère peut immédiatement clore le dossier, exiger le remboursement immédiat des fonds versés au demandeur et prendre toute mesure nécessaire pour recouvrer les fonds auprès du demandeur, notamment intenter des actions en justice.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement recueille les renseignements personnels que contient ou qu'exige la présente demande en vertu du Programme d'aide aux entreprises suite à la tempête de verglas. Les renseignements sont recueillis et utilisés aux fins de l'évaluation de l'admissibilité au Programme d'aide aux entreprises suite à la tempête de verglas et de l'administration de ce programme, notamment pour : 1) le traitement des demandes; 2) l'évaluation de l'admissibilité à de l'aide; 3) la vérification des renseignements fournis aux termes du Programme; 4) le traitement des paiements et 5) des audits. De plus, les renseignements peuvent servir à recouvrer des paiements effectués au titre du Programme si le ministère détermine

que ces paiements n'étaient pas autorisés. Les questions concernant la collecte de renseignements peuvent être adressées au conseiller principal en gestion de l'information et en protection de la vie privée, ministère des Affaires municipales et du Logement, 17^e étage, 777, rue Bay, Toronto ON M5G 2E5.

D. Renseignements sur le demandeur

Demande faite pour : (veuillez cocher **une** case par demande)*

Petite entreprise Petite exploitation agricole Organisme sans but lucratif

Coordonnées de la personne-ressource

Nom officiel de l'entreprise, de l'exploitation agricole ou de l'organisme sans but lucratif

Nom de	Prénom*
--------	---------

Titre

Comment préférez-vous recevoir de la correspondance?

Courriel Poste

Adresse postale

N° d'appartement	Numéro de rue*	Nom de la rue*	Case postale
------------------	----------------	----------------	--------------

Ville*	Province*	Code postal*
--------	-----------	--------------

Numéro de téléphone*	Autre numéro de téléphone	Courriel
----------------------	---------------------------	----------

Adresse de la propriété sinistrée (si elle diffère de l'adresse postale ci-dessus)

N° d'appartement	Numéro de rue	Nom de la rue	Case postale
------------------	---------------	---------------	--------------

Ville	Province ON	Code postal
-------	----------------	-------------

Détails sur la tempête de verglas

À quelle(s) date(s) a eu lieu la tempête de verglas qui a causé les dommages?

Décrivez les dommages causés par la tempête de verglas.

E. Critères d'admissibilité généraux

Veuillez remplir la section qui correspond à la nature de votre demande.

Consultez les lignes directrices du programme pour obtenir la liste des documents requis qui doivent être joints à votre demande.

Section 1 – Demande concernant une petite entreprise

Êtes-vous responsable de la gestion ou du fonctionnement de l'entreprise au quotidien?

Oui Non

L'entreprise est-elle votre principale source de revenus?

Oui Non

Êtes-vous propriétaire de plus de 50 pour cent de l'entreprise?

Oui Non

L'entreprise a-t-elle un revenu brut situé entre 10 000 et 2 000 000 dollars par année?

Oui Non

L'entreprise a-t-elle l'équivalent d'un maximum de 20 employés?

Oui Non

Numéro d'entreprise de l'ARC

Section 2 – Demande concernant un organisme sans but lucratif

L'organisme fournit-il un service à la collectivité et ses installations sont-elles ouvertes au public?

Oui Non

Décrivez le service fourni par votre organisme.

L'organisme utilise-t-il la totalité des revenus nets générés (le cas échéant) pour atteindre ses buts et ses objectifs?

Oui Non

Numéro d'entreprise ou numéro d'enregistrement d'un organisme de bienfaisance

Section 3 – Demande concernant une petite exploitation agricole

Êtes-vous responsable de la gestion ou du fonctionnement de l'exploitation agricole au quotidien?

Oui Non

L'exploitation agricole est-elle votre principale source de revenus?

Oui Non

Êtes-vous propriétaire de plus de 50 pour cent de l'exploitation agricole?

Oui Non

L'exploitation agricole a-t-elle un revenu brut situé entre 10 000 et 2 000 000 dollars par année?

Oui Non

L'exploitation agricole a-t-elle l'équivalent d'un maximum de 20 employés?

Oui Non

Numéro d'enregistrement d'une exploitation agricole

F. Assurance

Vous devez faire une demande de remboursement à votre compagnie d'assurance avant de présenter une demande aux termes de ce programme.

Remarque : Tout montant versé par votre compagnie d'assurance, y compris votre franchise d'assurance, est soustrait de vos dépenses admissibles.

Est-ce que la propriété sinistrée, son contenu endommagé, ou les deux sont couverts par une police d'assurance?*

Oui Non

Attention : Si vous cochez « non », vous déclarez que les biens endommagés ne sont couverts par aucune police d'assurance, pas même une assurance de base. La déclaration que vous avez remplie à la section C autorise votre compagnie d'assurance à fournir tout renseignement pertinent au ministère ainsi qu'aux administrateurs du programme du ministère.

Si la réponse est « oui », quelle mesure votre compagnie d'assurance a-t-elle prise? (p. ex. montant versé, demande rejetée ou visite d'un expert en sinistres sur les lieux)

Numéro de la police d'assurance

Nom de la compagnie d'assurance

Nom du courtier ou de l'agent d'assurance

Numéro de téléphone

Jour où le courtier ou l'agent a
été avisé des dommages
(aaaa/mm/jj)

Avez-vous une copie du rapport de l'expert en sinistres ou de tout autre document confirmant la demande de remboursement que vous avez présentée à votre compagnie d'assurance?

Oui (dans ce cas, veuillez le joindre à votre demande) Non

Vous devez joindre à votre demande toute correspondance entre vous-même et votre compagnie d'assurance précisant la nature et la cause des dommages ou des pertes subies, le montant de votre franchise d'assurance, le montant qui vous a été versé, la raison pour laquelle une partie quelconque des dommages ou des pertes n'a pas été couverte, le cas échéant, de même que le nom et les coordonnées de votre compagnie d'assurance.

H. Action(s) en justice

Avez-vous lancé ou planifiez-vous lancer une action en justice pour vous faire indemniser pour les pertes que vous avez subies en raison de la tempête de verglas mentionnée dans la présente demande, ou faites-vous partie d'une telle action en justice?

Oui Non

Attention : Si la réponse est « oui », vous devrez peut-être attendre l'issue de la ou des actions en justice avant de pouvoir obtenir toute assistance aux termes du programme.

I. Autres formes d'assistance

Avez-vous obtenu une aide financière de la part d'un organisme quelconque ou d'une autre source pour réparer les dommages causés par la tempête de verglas?

Oui Non

Si la réponse est « oui », veuillez préciser :

Nom de l'organisme/de la source

Montant (en \$)

Quel usage avez-vous fait de l'aide obtenue? (p. ex. eau potable ou nourriture pour des bénévoles)

Remarque : Vous ne pourrez pas obtenir de l'assistance deux fois pour la même dépense. En remplissant la déclaration à la section C du présent formulaire de demande, vous confirmez que vous ne demandez pas le remboursement de dépenses couvertes par toute autre forme d'assistance.

Tous les demandeurs doivent remplir la déclaration à la section C du présent formulaire de demande. Faute de remplir la déclaration ou de présenter les documents exigés ci-après, vous risquez des retards au niveau du traitement de votre demande ou même son rejet sans le moindre paiement. Veuillez conserver une copie de votre trousse de demande.

Documents à joindre à la demande

Pour l'ensemble des demandeurs

1. **Aide aux entreprises suite à la tempête de verglas** : Toutes les sections pertinentes dûment remplies du formulaire de demande pour les petites entreprises, les petites exploitations agricoles et les organismes sans but lucratif.

Remarque : Assurez-vous de remplir la « Déclaration » (section C) à la première page du formulaire de demande.

2. La **correspondance entre vous-même et votre compagnie d'assurance** précisant la nature et la cause des dommages ou des pertes subis, le montant de votre franchise d'assurance, le montant qui vous a été versé, la raison pour laquelle une partie quelconque des dommages ou des pertes n'a pas été couverte, le cas échéant, de même que le nom et les coordonnées de votre compagnie d'assurance. Fournissez aussi tout rapport pertinent de votre compagnie d'assurance concernant les dommages. Si vous n'avez pas d'assurance, n'oubliez pas de le mentionner à la page 4 du présent formulaire.

3. **Si vous présentez une demande pour des dépenses liées à des travaux de structure, une preuve que vous êtes propriétaire des lieux ou preuve de responsabilité légale pour la réparation de la propriété endommagée** (p. ex. convention de location).

4. Les **reçus ou factures** pour les dépenses effectuées et des **estimations ou devis** pour les dépenses à venir. Des photos ou d'autres preuves prouvant que les éléments auxquels se rapporte votre demande ont été endommagés lors de la tempête de verglas sont également requises.

Pour les propriétaires d'une petite entreprise seulement

5. Une **preuve que vous êtes propriétaire** d'au moins 50 pour cent de l'entreprise.

6. **Une copie de votre T1 générale – Déclaration de revenus et de prestations ou de votre T2 – Déclaration de revenus des sociétés, selon le cas, ainsi que les avis de cotisation connexes**, pour la plus récente année d'imposition. Pour démontrer que l'entreprise n'est pas une « entreprise amateur », vous devez démontrer que vous en dépendez pour gagner votre vie et que l'entreprise fournit au moins 15 % de votre revenu net (une exception peut être faite si l'entreprise compte au moins un employé en dehors de votre foyer).

7. **Une copie des états financiers de l'entreprise** pour le plus récent exercice financier.

8. Un document montrant votre **numéro d'entreprise** de l'ARC, le cas échéant.

Pour les organismes sans but lucratif seulement

9. **Une copie des actes constitutifs** (statuts constitutifs ou lettres patentes).

10. Un document montrant votre numéro d'entreprise ou votre **numéro d'enregistrement d'un organisme de bienfaisance**.

Pour les petites fermes de propriétaire-exploitant seulement

11. Une **preuve de propriété de l'exploitation agricole**, montrant que vous êtes propriétaire d'au moins 50 pour cent de cette exploitation.

12. **Une copie de votre T1 générale – Déclaration de revenus et de prestations ou de votre T2 – Déclaration de revenus des sociétés, selon le cas, ainsi que les avis de cotisation connexes**, pour la plus récente année d'imposition. Pour démontrer que l'entreprise n'est pas une « entreprise amateur », vous devez démontrer que vous en dépendez pour gagner votre vie et que l'entreprise fournit au moins 15 % de votre revenu net (une exception peut être faite si l'entreprise compte au moins un employé en dehors de votre foyer).
-
13. Un document montrant votre **numéro d'enregistrement d'exploitation agricole**.
-